

PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

VICE-PRÉSIDENT
DU CONSEIL GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Paris, le 6 décembre 2011

Communiqué de Presse

Paul JEANNETEAU interpelle le Gouvernement sur la situation de Lémine OULD DADDE

A l'occasion de la séance de questions orales sans débat du mardi 6 décembre, Paul JEANNETEAU a interrogé le Gouvernement sur la situation de Lémine OULD DADDE, placé en détention arbitraire depuis septembre 2010 à Nouakchott.

Après avoir fait ses études en France, cet homme politique est revenu en Mauritanie, son pays d'origine. Jusqu'à septembre 2010, il occupait le poste de Commissaire aux droits de l'Homme et à l'action Humanitaire au sein du gouvernement mauritanien, avant d'être limogé et accusé de détournement de fonds publics. Lémine OULD DADDE est écroué le 27 septembre 2010 à la prison civile de Nouakchott.

Son épouse, citoyenne française dont la famille est originaire de Maine-et-Loire, s'inquiète de voir sa détention se prolonger, sans jugement, au-delà de la durée de détention légale. En effet, la loi mauritanienne prévoit que la détention provisoire ne peut pas dépasser 12 mois pour ce chef d'inculpation. À ce jour, les appels de sa défense, de la Fédération internationale des droits de l'homme ainsi que de nombreux députés contre sa détention arbitraire ont reçu une fin de non-recevoir de la part des autorités judiciaires de ce pays.

Le Gouvernement a assuré être très attentif quant à sa situation. L'ambassade de France a toujours été en contact étroit avec sa famille, notamment avec son épouse, et le ministère des affaires étrangères veille à ce que celle-ci puisse exercer son droit de visite. Le porte-parole du Quai d'Orsay a exprimé à trois reprises la préoccupation du gouvernement français devant une détention provisoire qui dure depuis plus d'une année maintenant. Le porte-parole a également rappelé l'attachement du Gouvernement au strict respect des droits de la défense et aux garanties d'un procès équitable. Enfin, une démarche spécifique a été effectuée le 20 novembre dernier, par l'ambassadeur de France en Mauritanie, auprès du secrétaire général du ministère mauritanien des affaires étrangères et de la coopération. Le message est clair : sans se prononcer sur le fond, la France souhaite que le procès de Lémine Ould Dadde se tienne le plus rapidement possible.

Suite à sa question, Paul JEANNETEAU a été reçu aujourd'hui, mardi 6 décembre, par l'ambassadeur de Mauritanie en France, M. CHEYAKH OULD ELY, afin d'évoquer la situation de Lémine OULD DADDE. L'Ambassadeur a assuré avoir bien pris en compte tout l'intérêt que les associations, le Gouvernement français, sa famille et ses amis portent au sort de Lémine.